



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE



Rennes, le 15 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Expérimentation d'un poste d'intervenant social en commissariat et en gendarmerie (ISCG) dans le Pays de Saint-Malo

Dans l'exercice quotidien de leurs missions, les forces de l'ordre sont confrontées à des réalités sociales souvent douloureuses. Sollicités tout au long de l'année pour répondre, souvent dans l'urgence, à des situations difficiles, les gendarmes et les policiers sont des acteurs de proximité au service de la population.

Les informations recueillies à l'occasion de leurs interventions ne revêtent parfois pas de caractère judiciaire mais constituent un répertoire inexploité de situations sociales complexes, de personnes en souffrance ou en danger moral ou physique.

C'est sur le fondement de ce constat et au regard du besoin de relayer au plus vite les informations ainsi recueillies auprès des acteurs sociaux compétents, qu'est née la volonté partagée d'expérimenter un poste d'intervenant social au sein même des commissariats et des gendarmeries du Pays de Saint-Malo. Il sera cofinancé par l'État, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et le Pays de Saint-Malo, via le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR).

Une intervenante sociale prendra ainsi ses fonctions le 15 novembre 2018. Employée par l'association AIS 35, elle tiendra des permanences au commissariat de police de Saint-Malo et de Dinard / La Richardais ainsi que dans les brigades territoriales de la compagnie de gendarmerie de Saint-Malo.

Ce poste s'inscrit dans une dynamique territoriale forte qui regroupe les différentes structures et associations du secteur social, éducatif et médical. Ce réseau partenarial permet notamment la mise en œuvre d'actions de prévention et de sensibilisation sur les violences auprès des professionnels et de la population. On notera d'ailleurs la réponse innovante, depuis 2015, d'une consultation médico-sociale au sein des urgences de l'Hôpital de Saint-Malo pour la prise en charge des victimes de violences conjugales et intrafamiliales et une consultation dédiée aux enfants exposés aux violences intrafamiliales.

Ce poste d'ISCG doit permettre de compléter, notamment en matière de lutte contre les violences conjugales, les réponses déjà existantes sur le territoire. C'est pourquoi les élus délégués au Pays de Saint-Malo ont décidé de soutenir, aux côtés de l'État et du Département, l'expérimentation du dispositif en finançant ce poste à hauteur d'un tiers.

En Ille-et-Vilaine, trois intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie (ISCG) sont déjà en poste : à Rennes, Vitré et Redon.

Ces créations participent de la volonté d'étendre ce dispositif dans le département conformément au protocole signé le 24 novembre 2017 entre le Préfet et le Président du Conseil départemental.

Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG)

Le rôle des intervenants sociaux est d'apporter en temps réel un soutien de premier niveau.

L'ISCG n'a pas pour mission de suivre les personnes sur le moyen ou long terme mais de les orienter vers les structures existantes les plus à même de leur apporter aide et soutien.

L'intervenant social en commissariat et gendarmerie est un travailleur social soumis au secret professionnel, dont les missions s'exercent principalement au sein du commissariat et des brigades. **Il joue un rôle essentiel de premier accueil, d'écoute et d'orientation des victimes ou des personnes en voie de victimisation** en recevant toute personne en souffrance pour l'écouter et rechercher avec elle l'institution qui pourra lui apporter une réponse.

L'une des missions de l'ISCG est de prendre en charge l'accueil et l'orientation des personnes victimes de violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes.

Ce dispositif permet de renforcer la prévention et de participer à la lutte contre les violences faites aux femmes. **Il s'inscrit dans le plan interministériel de l'État pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et répond à l'une des priorités du projet de mandature du Département d'Ille-et-Vilaine.**

Les partenaires de l'intervenant social en commissariat et gendarmerie sont multiples : les services de police et de gendarmerie, les services juridiques départementaux (Parquet, juge pour enfants, aux affaires familiales, etc.), les services sociaux départementaux et communaux, les associations, comme les centres d'hébergement d'urgence, les services médicaux, les services psychologiques, les services d'insertion, les bailleurs sociaux, le réseau associatif local, etc.

Contacts presse :

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Morgane TIREL – 02.99.02.11.81 – morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr

Bénédicte VILLEROY de GALHAU – 06.74.44.76.11 / 02.99.02.11.80 – benedicte.villeroiy@ille-et-vilaine.gouv.fr

Retrouvez-nous sur www.ille-et-vilaine.gouv.fr @BretagneGouv

Département d'Ille-et-Vilaine

Service presse : 02.99.02.35.32

Pays de Saint-Malo

Service santé : 02.99.21.17.27 – www.pays-stmalo.fr